



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 24 octobre 2023

**Délibération n° 2023-052 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION
L'ATELIER REMUMENAGE ET LE CCAS DE MÉRIGNAC**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques NAU, Doyen d'âge.

PRÉSENTS : 8

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Kubilay ERTEKIN (en visioconférence), Sylvie DELUC, Marie-Ange CHAUSSOY, Pierre MAGE, Annie MÔNBEIG, Jacques NAU

EXCUSÉS : 7

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente (Procuration à Arnaud ARFEUILLE), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Marie-Ange CHAUSSOY), Fabienne JOUVET, (Procuration à Jacques NAU), Marie-Michelle MAURY (Procuration à Michèle BOURGEON), Hélène MAZEIRAUD-PERON (Procuration à Annie MONBEIG), Emilie MARCHES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Kubilay ERTEKIN

Monsieur Jacques NAU, Doyen d'âge, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'association « L'Atelier Remuménage » propose un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes en précarité (accueil, information sur les aides financières et guide pratique pour organiser le déménagement), suivi d'une aide au déménagement sur le terrain.

Ses tarifs sont adaptés à la situation familiale et aux ressources de la famille déménagée.

L'ensemble des prestations s'adresse à :

- toutes personnes à revenus modestes,
- toutes personnes soucieuses d'aider une association de l'économie sociale et solidaire.

Cette association emploie 35 salariés (15 postes permanents et 20 postes en insertion).

Considérant que le CCAS de Mérignac souhaite apporter son assistance aux personnes en difficultés devant déménager, il a été recherché la structure associative et d'insertion en capacité d'offrir une prestation sociale.

Compte-tenu de l'accompagnement social réalisé et des tarifs adaptés aux revenus ainsi que le caractère social de l'activité, l'association « L'Atelier Remuménage » correspond aux critères souhaités. Ce choix n'exclut pas la possibilité de recourir à d'autres intervenants du même type identifiés par le CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler la convention conclue pour l'année 2023 aux mêmes conditions : versement d'une participation de 150 € par déménagement pour un maximum de 15 déménagements en 2024, sous réserve des critères de ressources retenus dans ladite convention. Cette convention ne sera reconduite qu'après avoir réalisé un bilan partagé.

Cette participation permet à l'association « L'Atelier Remuménage » de proposer un tarif adapté selon les critères de ressources, de quotient familial et de volume.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- signer avec l'association « L'Atelier Remuménage », le renouvellement de la convention,
- signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce dispositif.

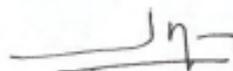
Les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 24 octobre 2023.

Kubilay ERTEKIN
Secrétaire de séance

Jacques NAU
Membre nommé



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat